



COMMUNE DE FOUNEX
Municipalité

Au Conseil communal de Founex

Préavis N° 064/2021-2026

**Décadastration des parcelles
N° 38, 67 (partielle), 657 & 859**

Responsabilité du dossier :
Aménagement du Territoire
Mme Lucie Kunz-Harris - Syndic

Founex, le 29 septembre 2025

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction	3
2.	Objets du préavis	3
3.	Procédure	5
4.	Conclusions	6

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

En lien avec l'étude de révision du plan d'affectation communal, certaines incohérences entre le cadastre et le domaine public communal ont été constatées à plusieurs endroits de la Commune. Le présent préavis sollicite l'adoption des projets routiers ayant pour but la décadastration de 4 parcelles de propriété communale afin de les passer au domaine public communal. Il s'agit de parcelles inconstructibles de par leur utilisation ou géométrie. Il n'en résulte aucun préjudice financier pour la Commune si ce n'est pour des frais de notaire ou de registre foncier, lesquels passeront par la trésorerie courante via le budget. Les nouvelles emprises de domaine public sont affectées à la zone de desserte 15 LAT par le PACom.

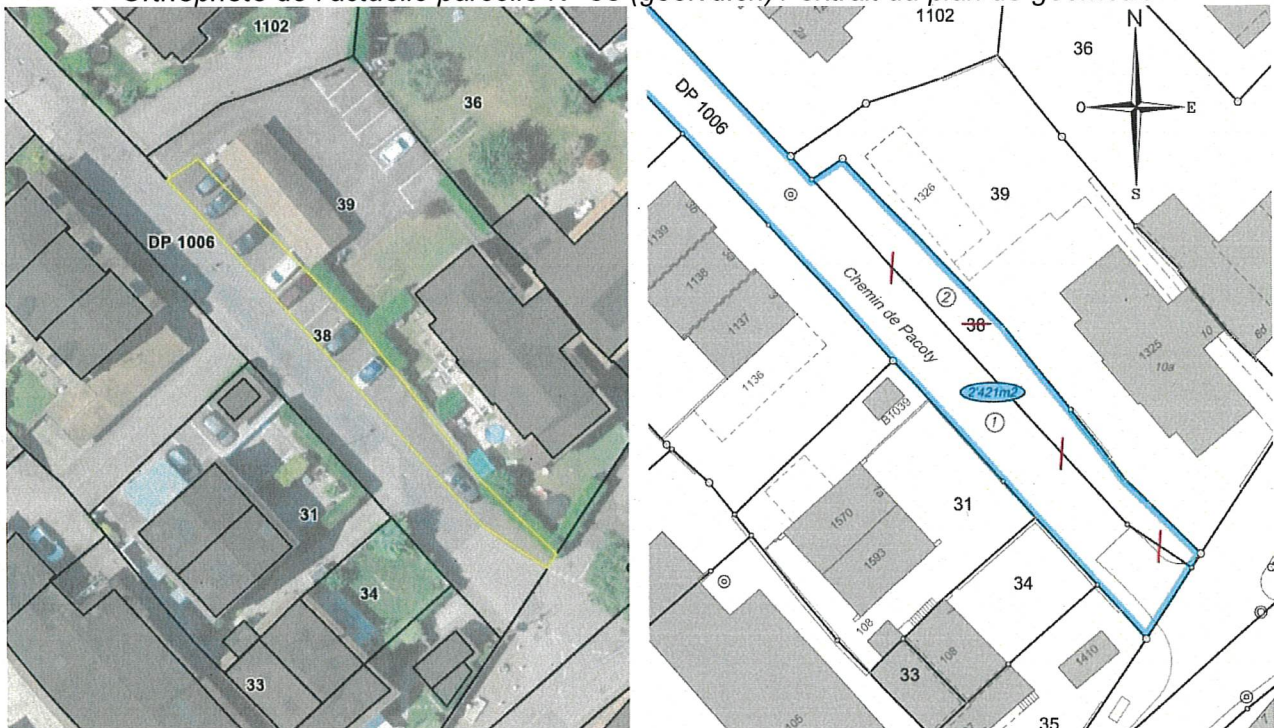
2. Objets du préavis

Chemin de Pacoty

De propriété communale, la parcelle N° 38 est située le long du Chemin de Pacoty. Cette parcelle d'une surface de 218 m² est utilisée comme parking.

La parcelle N° 38 est regroupée avec le domaine public communal (DP 1006) dont la surface augmente ainsi de 2'203 m² à 2'421 m².

Orthophoto de l'actuelle parcelle N° 38 (geo.vd.ch) / extrait du plan de géomètre

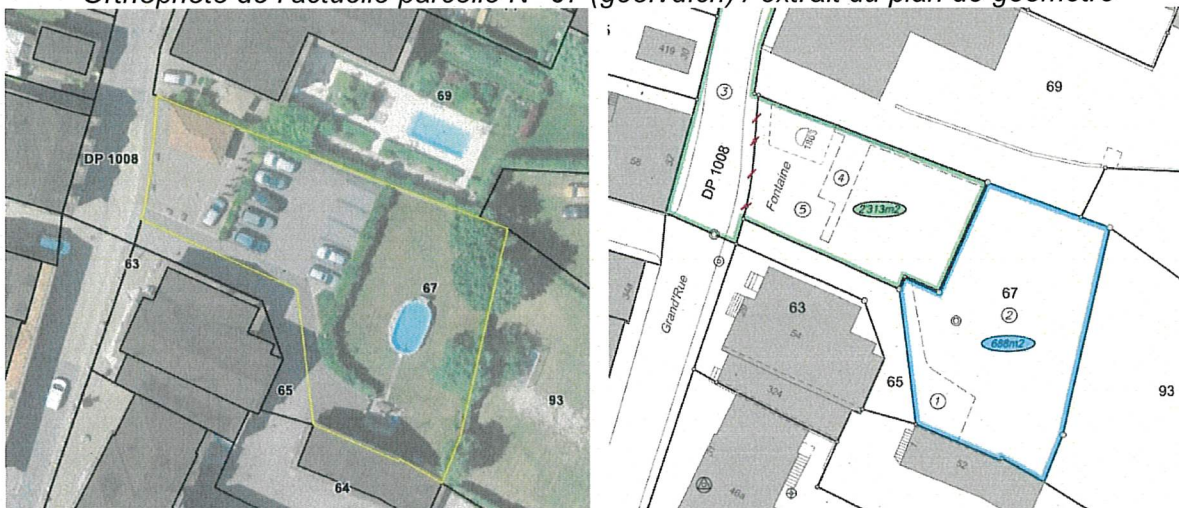


Grand'Rue

Située à l'est de la Grand'Rue, la parcelle N° 67 est structurée en plusieurs parties. Celle longeant le domaine public est ouverte sur la Grand'Rue et forme une placette avec du mobilier urbain en lien avec l'arrêt de bus « Founex, village », la fontaine couverte, une station de VLS, ainsi qu'une place de stationnement pour personnes à mobilité réduite. Au deuxième plan se situe le parking du magasin Volg. À l'arrière, derrière une haie, se trouve un jardin privé, également propriété communale.

Les emprises de la parcelle N° 67 occupées par la placette ainsi que le stationnement, soit 480 m², sont sorties du bien-fonds et regroupées avec le domaine public (DP 1008) dont la surface augmente ainsi de 1'833 m² à 2'313 m².

Orthophoto de l'actuelle parcelle N° 67 (geo.vd.ch) / extrait du plan de géomètre



Chemin des Racettes

Lors de la réalisation de six villas mitoyennes en 2004, la parcelle N° 657 a été fractionnée en sept parts. Une emprise d'une largeur de 1.50 m le long du chemin des Racettes, soit une surface de 55 m², a été cédée à la Commune pour y aménager un trottoir. Le trottoir a été réalisé, mais la parcelle est restée affectée à la zone villas.

La parcelle N° 657 est décastrée et regroupée avec le domaine public communal (DP 1007) dont la surface augmente ainsi de 1'210 m² à 1'265 m².

Orthophoto de l'actuelle parcelle N° 657 (geo.vd.ch) / extrait du plan de géomètre



Chemin en Vuaracaux

Au lieu-dit Les Biolles, le chemin en Vuaracaux assure la desserte locale du quartier. Le chemin est situé sur la parcelle N° 859 qui est actuellement affectée à la zone villas. La parcelle appartient à la Commune de Founex et fait l'objet de plusieurs servitudes, dont une servitude de passage public (012-2003/007837).

Cette parcelle est décadastrée pour créer un nouveau domaine public communal (DP 59) d'une surface de 2'395 m².

Orthophoto de l'actuelle parcelle N°859 (geo.vd.ch) / extrait du plan de géomètre



3. Procédure

Examen préalable

Conformément aux articles 3 et 10 de la loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LRou ; BLV 725.01), les projets de décadastration ont fait l'objet d'un examen préalable auprès de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Des préavis positifs ont été délivrés à deux reprises :

- Le 7 novembre 2022 pour les projets situés au chemin de Pacoty, à la Grand'Rue ainsi qu'au chemin des Racettes ;
- Le 3 octobre 2024 pour le projet du chemin en Vuaracaux.

Les préavis peuvent être consultés en annexe.

Enquête publique et adoption

Conformément à l'article 13 de la LRou, les projets de décadastration sont mis à l'enquête durant 30 jours, puis soumis à l'adoption par le Conseil communal.

- Les projets concernant le chemin de Pacoty, la Grand'Rue et le chemin des Racettes ont été soumis à l'enquête publique du 12 novembre au 11 décembre 2022, conjointement au PACom.
- Le projet du chemin en Vuaracaux a été mis à l'enquête publique du 15 mars au 13 avril 2025, simultanément à l'enquête complémentaire du PACom.

Ces projets n'ont fait l'objet d'aucune opposition ni remarque.

4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX

Vu le préavis municipal N° 064/2021-2026, concernant l'adoption des plans de décastration des parcelles N° 38, 67 (partielle), 657 & 859
Ouï le rapport de la Commission de l'urbanisme
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

D'approuver le préavis municipal N° 064/2021-2026
D'adopter les projets routiers tels que mis à l'enquête publique
D'autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier

Ainsi approuvé par la Municipalité le 19 janvier 2026, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :
Lucie Kunz-Harris



le Secrétaire :
Daniel Brunner

A blue ink signature of Daniel Brunner, written in a cursive style.

Annexes :

➤ Rapports d'examen préalable de la DGMR



**Direction générale de
la mobilité et des routes DGMR**
Division finances et support

Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

Municipalité de la
Commune de Founex
Route de Châtaigneriaz 2
Case postale 48
1297 Founex

Courriel : isabelle.buchs@vd.ch
Tél. : 021.316.70.46

N/Réf.: IBs – PR 236'196

Lausanne, le 3 octobre 2024

V/Réf.: np/42.01
Affaire traitée par Mme Lucie Kunz-Harris - Syndic

PREAVIS POSITIF

FOUNEX – route communale

**Projet de décastration de la parcelle 859
et création d'un domaine public communal (DP 59)
chemin en Vuaracaux au lieu-dit Les Biolles**

Projet en lien avec le PACom

Madame la Syndique,
Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux,

Votre demande du 19 août 2024 nous est bien parvenue et a retenu notre meilleure attention.

Conformément aux dispositions des articles 3 et 10 de la loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LRou ; BLV 725.01), les services intéressés ont examiné ce projet et se sont déterminés comme suit :

DIRECTION GENERALE DU TERRITOIRE ET DU LOGEMENT

Direction Aménagement

Le présent projet routier de décastration de la parcelle n° 859 et de création du domaine public est coordonné à la procédure de révision du plan d'affectation communal de Founex, en cours d'élaboration.

Cette Direction n'a pas de remarque et préavise favorablement le présent projet.



FOUNEX – Projet de décadastration de la parcelle 859 et création d'un domaine public communal (DP 59) chemin en Vuaracaux au lieu-dit Les Biolles - Projet en lien avec le PACom

DIRECTION GENERALE DE LA MOBILITE ET DES ROUTES

La DGMR n'a pas de remarque à formuler.


Conclusion et suite de la procédure :

En synthèse de l'examen préalable susmentionné, la Direction générale de la mobilité et des routes préavise favorablement ce projet.

Celui-ci devra être complété par les pièces énumérées à l'article 3, al. 1 du règlement d'application du 19 janvier 1994 de la LRou (RLRou ; BLV 725.01.1). Il devra ensuite faire l'objet d'une enquête publique par vos soins et être soumis à l'adoption du Conseil Communal, conformément aux articles 13, al. 3 de la LRou et 34, 38 à 45 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 4 décembre 1985 (LATC ; BLV 700.11).

Tout droit du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines pour l'approbation définitive demeure expressément réservé.

En restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Madame la Syndique, Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux, nos salutations distinguées.



Chef de la division

Jonas Anklin

Copies informatiques :

- Services consultés
- M. G. Warnery, voyer de l'arrondissement de l'ouest,
En Mély, case postale 15, 1183 Bursins



**Direction générale de
la mobilité et des routes DGMR**
Division finances et support

Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

Municipalité de la
Commune de Founex
Route de Châtaignieriaz 2
Case postale 48
1297 Founex

Courriel : isabelle.molina@vd.ch
Tél. : 021.316.70.46

N/Réf.: /772/IMa – PR 218'327
V/Réf.:

Lausanne, le 7 novembre 2022

PREAVIS POSITIF

FOUNEX – routes communales

**Projet de décastration des P. 67, 38 & 657
pour groupement aux domaines publics DP 1008, DP 1006 & 1007**

Projet en lien avec le PACom

Madame la Syndique,
Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux,

Votre demande du 10 octobre 2022 qui nous a été transmise par votre Service des constructions nous est bien parvenue et a retenu notre meilleure attention.

Conformément aux dispositions des articles 3 et 10 de la loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LRou ; BLV 725.01), les services intéressés ont examiné ce projet et se sont déterminés comme suit :

DIRECTION GENERALE DU TERRITOIRE ET DU LOGEMENT

Direction Aménagement

Le projet de décastration des parcelles n° 67, 38 et 657 pour groupement avec les DP 1006, DP 1008 et DP 1007 respectivement, est en contradiction avec le plan général d'affectation de la commune approuvé le 22 août 1979 par le Département en charge.



FOUNEX – Projet de décadastation des P. 67, 38 & 657 pour groupement aux domaines publics DP 1008, DP 1006 & 1007 – Projet en lien avec le PACom

Les travaux de révision du dit plan sont toutefois en cours. La procédure de décadastation doit donc être coordonnée avec la procédure définie par la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 4 décembre 1985 (LATC ; BLV 700.11) pour la révision du Plan d'affectation communal (PACom) en cours.

Cette Direction préavise favorablement le projet moyennant que les demandes ci-dessus soient prises en compte.

Direction Autorisations de construire

Constructions hors des zones à bâtir

Le projet transmis consiste en la décadastation de parcelles entièrement sise en zone à bâtir.

Dès lors, cette Direction n'a pas de remarque à formuler.

DIRECTION GENERALE DE LA MOBILITE ET DES ROUTES

La DGMR n'a pas de remarque à formuler.

FOUNEX – Projet de décadastation des P. 67, 38 & 657 pour groupement aux domaines publics DP 1008, DP 1006 & 1007 – Projet en lien avec le PACom

Conclusion et suite de la procédure :

En synthèse de l'examen préalable susmentionné, la Direction générale de la mobilité et des routes préavise favorablement ce projet.

Celui-ci devra être complété par les pièces énumérées à l'article 3, al. 1 du règlement d'application du 19 janvier 1994 de la LRou (RLRou ; BLV 725.01.1). Il devra ensuite faire l'objet d'une enquête publique par vos soins et être soumis à l'adoption du Conseil Communal, conformément aux articles 13, al. 3 de la LRou et 38 ss de la LATC.

Cette procédure devra être coordonnée avec la procédure en cours du PACom.

Tout droit du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines pour l'approbation définitive demeure expressément réservé.

En restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Madame la Syndique, Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux, nos salutations distinguées.



Chef de la division

Jonas Anklin

Annexe :

- Circulaire n° 2'717 Procédure des projets routiers communaux

Copies informatiques :

- Services consultés
- M. G. Warnery, voyer de l'arrondissement de l'ouest,
En Mély, case postale 15, 1183 Bursins

CANTON DE VAUD
COMMUNE DE FOUNEX

PLAN CADASTRAL

Plan n° 17

ENQUÊTE PUBLIQUE

Décadastration de la parcelle n°859
et création d'un domaine public communal (DP 59)

Les Biolles

N° de présentation R.F.

Mensuration numérique

SITUATION 1:1'000

COORDONNEES CNS

Y = 2'501'993

X = 1'132'477

Dossier technique: FX 24-510

Nyon, le 04 juillet 2024

Source: Géodonnées Etat de Vaud



District : NYON
Office RF: La Côte

Commune : FOUNEX

Dossier technique : FX 24 510

Tableau de mutation

Nouvelle description des parcelles

Feuille de plan	Parcelle	Propriétaire	Nom local	Nature et désign. des bât.	Vient de la parcelle	No ad hoc	Surfaces		Observations
							subdivision	par nature	
							m ²	m ²	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
17	DP59	Domaine public communal	Les Biolles	route, chemin	859			2'395	
								2'395	

Contrôle de la mutation

Parcelles anciennes										Parcelles nouvelles		
859											11	12
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
2395											2395	DP 59
2395											2395	Balance

Lieu et date : Nyon, le 04 juillet 2024

Le géomètre officiel: **F.SCHENK**
 Ing.-géomètre breveté
 1260 Nyon
 022 3638840

Calcul des surfaces :

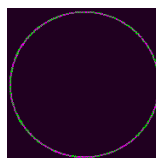
(date):

Inscription faite au registre foncier sous n°

, le

20

Le conservateur du registre foncier:



District : NYON
Office RF: La Côte

Commune : FOUNEX

Dossier technique : FX 22 143

Tableau de mutation

Nouvelle description des parcelles

Feuille de plan	Parcelle	Propriétaire	Nom local	Nature et désign. des bât.	Vient de la parcelle	No ad hoc	Surfaces		Observations	
							subdivision	par nature		
							m ²	totale		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1002	DP1007	Domaine public communal	Chemin des Racettes	route, chemin jardin	DP1007 657	1 2		1 210 55		
								1 265		

Contrôle de la mutation

Parcelles anciennes										Parcelles nouvelles	
DP1007	657										
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1210	55									1265	DP 1007
1210	55									1265	Balance

Lieu et date : Nyon, le 31 août 2022

Le géomètre officiel: **F. SCHENK**
 Ing.-géomètre breveté
 1260 Nyon
 022 3638840

Calcul des surfaces :

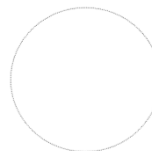
(date):

Inscription faite au registre foncier sous n°

, le

20

Le conservateur du registre foncier:



District : NYON
Office RF: La Côte

Commune : FOUNEX

Dossier technique : FX 22 143

Tableau de mutation

Nouvelle description des parcelles

Feuille de plan	Parcelle	Propriétaire	Nom local	Nature et désign. des bât.	Vient de la parcelle	No ad hoc	Surfaces		Observations
							subdivision	par nature	
								totale	
								m ²	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1002	DP1006	Domaine public communal	Chemin de Pacoty	route, chemin jardin	DP1006 38	1 2		2 203 218	
								2 421	

Contrôle de la mutation

Parcelles anciennes										Parcelles nouvelles	
DP1006	38										
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
2203	218									2421	DP 1006
2203	218									2421	Balance

Lieu et date : Nyon, le 31 août 2022

Le géomètre officiel: F.SCHENK
 Ing.-géomètre breveté
 1260 Nyon
 022 3638840

Calcul des surfaces :

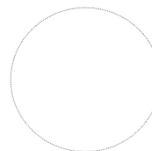
(date):

Inscription faite au registre foncier sous n°

, le

20

Le conservateur du registre foncier:



CANTON DE VAUD
COMMUNE DE FOUNEX

PLAN CADASTRAL

Plan n° 1003

ENQUÊTE PUBLIQUE

Décadastration partielle de la parcelle n°67
et groupement au domaine public (DP 1008)

Grand' Rue

N° de présentation R.F.

Mensuration semi-
numérique numérisée

SITUATION 1:500

COORDONNEES CNS

Y = 2'504'080
X = 1'132'045

Dossier technique: FX 22 143

Nyon, le 31 août 2022

Source: Géodonnées Etat de Vaud



District : NYON
Office RF: La Côte

Commune : FOUNEX

Dossier technique : FX 22 143

Tableau de mutation

Nouvelle description des parcelles

Feuille de plan	Parcelle	Propriétaire	Nom local	Nature et désign. des bât.	Vient de la parcelle	No ad hoc	Surfaces		Observations	
							subdivision	par nature		
							m ²	m ²		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1003	67	Founex, la Commune	Grand'Rue	accès, place privée jardin	67 67	1 2		78	610	
								688		
1003	DP1008	Domaine public communal	Grand'Rue	route, chemin jardin accès, place privée	DP1008 67 67	3 4 5		1 833	2 313	
								57		
								423		
 										

Contrôle de la mutation

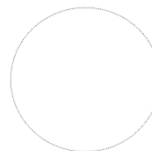
Parcelles anciennes										Parcelles nouvelles	
67	DP1008										
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
688										688	67
480	1833									2313	DP 1008
1168	1833									3001	Balance

Lieu et date : Nyon, le 31 août 2022

Le géomètre officiel: **F. SCHENK**
 Ing.-géomètre breveté
 1260 Nyon
 022 3638840

Calcul des surfaces :

(date):



Inscription faite au registre foncier sous n°

, le

20

Le conservateur du registre foncier:

Rapport de la Commission de l'Urbanisme sur le préavis municipal No. 64/2021-2026:

Décadastration des parcelles N° 38, 67 (partielle), 657 & 859

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de l'Urbanisme s'est réunie à la demande de la Municipalité, le lundi 26 janvier 2026, en présence de Mme Lucie Kunz, Syndic et M. Daniel Brunner, chefs de service.

Le préavis 64/2021-2026 nous a été présenté par Mme Lucie Kunz, Syndic.

1. Introduction

Dans le cadre de l'étude de révision du plan d'affectation communal, plusieurs incohérences entre le cadastre et le domaine public communal ont été relevées à divers endroits du territoire communal.

Le présent préavis vise à faire adopter les projets routiers destinés à procéder à la décadastration de quatre parcelles appartenant à la Commune, afin de les intégrer au domaine public communal. Il s'agit de parcelles inconstructibles, soit en raison de leur affectation actuelle, soit en raison de leur géométrie

2. Objets du préavis

Le préavis propose la décadastration (passage du domaine privé communal au domaine public communal) de quatre parcelles appartenant à la Commune de Founex. Ces terrains sont inconstructibles et déjà utilisés comme espaces publics (parkings, trottoirs, placettes ou dessertes de quartier). L'objectif est de régulariser officiellement leur statut.

Voici les quatre objets :

1. Parcelle n° 38 – Chemin de Pacoty
 - Surface : 218 m².
 - Usage actuel : parking communal.
 - Action : intégration au domaine public DP 1006, dont la surface passe de 2'203 m² à 2'421 m².
2. Parcelle n° 67 (partielle) – Grand'Rue
 - Portion concernée : 480 m².
 - Usage actuel : placette, arrêt de bus, fontaine, station vélos, PMR, etc.
 - Action : intégration au domaine public DP 1008, passant de 1'833 m² à 2'313 m².
3. Parcelle n° 657 – Chemin des Racettes
 - Surface concernée : 55 m² (ancien trottoir aménagé).
 - Action : regroupée avec DP 1007, qui passe de 1'210 m² à 1'265 m².
4. Parcelle n° 859 – Chemin en Vuaracaux
 - Surface : 2'395 m².
 - Usage : desserte d'un quartier, présence de servitudes de passage publiques.
 - Action : création d'un nouveau domaine public DP 59.

3. Procédure

La procédure s'est déroulée en deux phases : examen préalable et enquête publique.

Examen préalable

Conformément à la Loi sur les routes (LRou), les projets ont été soumis à la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes), qui a rendu des avis favorables :

- 7 novembre 2022 : Pacoty, Grand'Rue, Racettes.
- 3 octobre 2024 : Vuaracaux.

Enquête publique et adoption

Les projets doivent être mis à l'enquête 30 jours puis soumis au Conseil communal.

- Pacoty, Grand'Rue, Racettes :
Enquête du 12 novembre au 11 décembre 2022 (avec le PACom).
- Vuaracaux :
Enquête du 15 mars au 13 avril 2025 (avec l'enquête complémentaire du PACom).

Aucune opposition ou remarque n'a été déposée.

4. Conclusion

La Commission urbanisme relève la nécessité de mettre à jour le statut des parcelles mentionnées afin de pouvoir les intégrer dans des projets futurs. Cette mise à jour ne porte pas préjudice à des initiatives existantes ou à des propriétaires.

En conséquence, la Commission de l'Urbanisme approuve la décadastration des parcelles N° 38, 67 (partielle), 657 & 859 et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal No 064/2021-2026 tel qu'il a été présenté par notre Municipalité.

Au vu de ce qui précède, la Commission de l'Urbanisme vous recommande

D'approuver le préavis municipal N° 064/2021-2026.

Fait à Founex, le 10 février 2026,

Les membres de la Commission de l'Urbanisme,

Michel Dutruy (Excusé)

Lucy Axam

Bertrand Cagneux

Andreas Müller

Luc Debluë

Christian Dutruy

Alexandre Favero